

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 JUIN 2024

Date de convocation : 31 mai 2024

Date d'affichage : 31 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Mai 2024
- Conclusion d'une convention constitutive de groupement avec Valence Romans Agglo pour la lutte contre les déchets abandonnés en partenariat avec l'éco-organisme Citéo
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2024

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Les deux saisonniers contactés seront bien présents au service technique cet été. Alban MESTRE-FAYOLLE travaillera au service technique du 24 juin au 7 juillet et Agathe CALABRIN du 8 au 21 juillet
- La convention avec Saint Paul et les autres communes du G11 pour l'achat de barrières et de grilles d'exposition a été signée.
- La demande de subvention pour les équipements fitness au titre du Plan 5000 équipements proposé par l'Etat a été déposée.
- Les demandes de devis et projets d'aménagement de la cour de l'école se poursuivent.
- Les devis pour les travaux de toiture sur le local derrière la mairie et la bascule ont été signés et envoyés à l'entreprise Descombes Charpente. La demande de subvention a également été déposée auprès du Conseil départemental

Approuvé à l'unanimité

**CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT AVEC
VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS
ABANDONNES EN PARTENARIAT AVEC L'ECO-ORGANISME CITEO**

Les entreprises sont taxées sur l'emballage des produits du quotidien et des écolabels comme Citéo récupère ces taxes pour mener des actions en lien avec la gestion des déchets.

Si Valence Romans Agglo et ses 54 communes concluent un partenariat avec Citéo, un montant de 650 000 € d'aide de la part de Citéo pourrait être perçu.

L'Agglo propose de constituer un groupement avec les communes volontaires (il faut se positionner impérativement avant le 30 juin) et de représenter les communes dans ses échanges avec Citéo. Dans un second temps, l'Agglo percevrait les aides de la part de Citéo et les reverserait aux communes.

La proposition de répartition des soutiens reçus par Valence Romans Agglo et reversés aux communes, dans un souci d'équilibre rural/urbain, est la suivante :

- 50 % des montants perçus répartis en fonction des barèmes CITEO afin de soutenir l'effort de propreté supporté par les villes,
- 50 % des montants perçus répartis selon le nombre de sites de collecte en apport volontaire présent sur chaque commune afin d'aider les communes passées en apport volontaire,

Ainsi, pour St Michel, au lieu de percevoir une subvention d'environ 500€ (montant perçu si la commune contractait elle-même avec Citéo), l'Agglo propose de verser environ 1 700 € d'aide, pour « compenser » la mise en place des containers semi-enterrés.

La proposition de solliciter les soutiens CITEO sous forme de groupement présente les avantages suivants :

- La mutualisation du portage des dossiers à des fins d'optimisation des fonds communaux,
- Désignation d'un agent de Valence Romans Agglo comme responsable unique « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » et élaboration d'un plan unique de lutte contre les déchets abandonnés (deux exigences de la convention), pour l'ensemble du territoire,
- Expérience de Valence Romans Agglo en matière de conventions avec les éco-organismes,
- Le coût inhérent à cette ingénierie sera supporté par Valence Romans Agglo,
- Échanges d'expérience entre les communes facilités, notamment en s'appuyant sur la commission ALEMA de Valence Romans Agglo,
- Possibilité de concevoir à l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo des outils communs pour l'information, la communication et la sensibilisation dans le but de prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Des communes du G11 comme Mours ne sont pas favorables à la répartition proposée par Valence Romans Agglo ; en effet, les villes comme Romans ou Valence qui bénéficient toujours du ramassage des ordures ménagères par « porte-à-porte » percevront aussi une partie des financements de Citéo. La clé de répartition sera finalisée en bureau des Maires à l'Agglo et en conseil communautaire d'ici la fin du mois de juin.

Ce partenariat avec Citéo et l'Agglo permettant de percevoir des recettes supplémentaires, le Maire propose d'adhérer au groupement avec l'Agglo.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début mai :

- Dépôts :
 - DP pour un abri pour des chevaux 360 Chemin Gabriel
 - DP pour un abri de jardin 12 Rue de la Franquette
 - CUB pour un projet de maison Rue Côte Maréchale
 - PC pour une rénovation de maison et une piscine 2230 Chemin du Luthier
- Décisions :
 - Accord pour une DP pour une piscine 2705 Route de la Toume

La Belle Noyeraie

Une demande de rendez-vous a été formulée par Valrim chez le notaire pour acter le transfert de propriété de la voirie et des espaces verts. Dans le même temps, la déclaration de fin de travaux du lotissement a été reçue en mairie (DAACT).

Toutefois, au regard de la problématique d'assainissement, la commission urbanisme propose d'envoyer un courrier à Valrim pour refuser la conformité et le transfert de propriété tant que le nécessaire n'a pas été fait. Un mail avait été envoyé à M. BECKER courant avril, sans réponse à ce jour.

Concernant la problématique d'assainissement, a priori il n'y aurait plus de déversement d'eaux usées dans le réseau d'eau pluviale. Toutefois, Valence Romans Agglo doit s'en assurer, avec passage caméra et travaux de curage du réseau, pris en charge à 50% par l'Agglo et à 50% par le propriétaire du réseau (Valrim).

C'est seulement à l'issue de ces travaux que la commune pourra envisager de reprendre la voirie et ses réseaux.

PCS

La rédaction du PCS se poursuit :

- Le DICRIM est finalisé et sera distribué avec le bulletin municipal
- Les personnes « ressources » et les personnes « vulnérables » ont été informées du PCS et ont jusqu'au 15 juin pour se faire connaître en mairie. Le document est alors mis à jour petit à petit.
- La commande des cartes de la commune plastifiées peut être lancée.

Quelques points restent encore à finaliser : le matériel à acheter, les plans des bâtiments, les listes de diffusion pour envoi de sms, le circuit d'information en mégaphone... Une réunion pourra être prévue après le 15 juin.

Travaux

Plusieurs travaux sont en cours de réflexion ou à valider :

○ Rue du Chalon :

La consultation a été lancée le mardi 28 mai. Les entreprises Eurovia, TP Réalisation, Chambard et Cheval ont été contactées. Elles ont jusqu'au 28 juin pour rendre réponse. Le choix de l'entreprise retenue aura lieu lors du conseil municipal du mois de juillet.

○ Travaux de voirie :

- Un devis a été demandé à Chambard pour des travaux Chemin Rivoiron et Chemin de la Feyta : le devis peut être validé.
 - Total des travaux : 41 544,07 € TTC
 - Emplois prévus : environ 15 000 € TTC
 - Prévu au budget : 60 000 €
- Travaux prévus pour Terpend : l'enrochement Chemin du Vieux Moulin a été réalisé. Des trous ont été bouchés Chemin de la Colombe et Chemin de la Chapelle. Des saignées et des curages de fossés ont également été faits. D'autres curages de fossés sont prévus et les travaux Chemin du Gaby sont pour l'instant repoussés car il pleut trop et le chemin est détrempé.
- L'entreprise Dochier va passer le long des chemins communaux mi-juin. Il devrait y avoir deux passages d'épaveuse car la végétation est trop dense avec les pluies de ce printemps.

○ Parvis de l'église :

L'entreprise Rose a fait passer son devis pour l'aménagement devant l'église :

- Total des travaux : 9 624 € TTC ou 7 320 € TTC (2 aménagements proposés)
- Prévu au budget : 2 500 €

Il est proposé à la commission cadre de vie de voir quel nouvel aménagement peut être envisagé, moins onéreux, en contactant d'autres prestataires ou en prévoyant simplement du mobilier urbain. Dans le cadre de l'aménagement devant l'église, la paroisse doit également impérativement être contactée pour avis avant réalisation.

○ Cour de l'école :

Un nouveau devis est en cours de réalisation par Green Créations pour intégrer les modifications vues lors du dernier conseil municipal (moins décaisser que prévu, conserver les gravats pour les chemins...). Les travaux sont toujours prévus pour cet été. Une réunion devra être organisée avec l'Amicale (co-financeur) et les enseignants (utilisateurs) pour échanger sur le projet.

○ Peinture de la Salle du Conseil :

Un devis avait été fait pour un montant de 1 833,60€ auprès de BRI Mathieu (prévu au budget). Ce devis peut par conséquent être validé. Il faudra aussi prévoir l'impression des vieux plans cadastraux et l'achat de cadres pour la décoration.

○ Isolation de la Salle de la Cour de la mairie :

Un devis avait été fait auprès de BRI Mathieu :

- Total des travaux : 9 962 € (prévus au budget)
- Subvention perçue du SDED : 4 721 €
- Subvention en cours d'instruction auprès de l'Etat (DETR)

Le devis pourra être signé une fois la réponse de la préfecture arrivée en mairie pour boucler le plan de financement définitif du projet.

Convention sur la gestion de la voirie

Des habitants de Montmiral ont sollicité Jérôme POUILLY pour une réfection de voirie Chemin de la Cloître. Or, une partie de cette voie est sur la commune de Saint Michel.

Historiquement, de manière orale, il avait été convenu que :

- La commune de Montmiral prenait en charge les travaux Chemin de la Cloître car cela desservait des habitants de Montmiral
- La commune de Saint Michel prenait en charge le Chemin des Frênes (plus long en distance mais moins fréquenté), situé sur Montmiral mais qui dessert un habitant de Saint Michel.

Les élus de Montmiral souhaitent que cet accord verbal soit formalisé par écrit. Une convention sera donc présentée en ce sens lors du prochain conseil municipal.

Panneau lumineux

Pour rappel, le contrat de maintenance du panneau lumineux arrive à son terme. Une proposition a été reçue pour le renouvellement. Le prix par an, avec engagement pendant 3 ans est de 2 016 € HT de maintenance + 300 € HT d'accès au site internet.

Un devis a également été établi auprès de Panneau Pocket pour bénéficier de leur application mobile. Le coût serait de 130 € par an. Panneau pocket ne semble pas incompatible avec le panneau lumineux ; il faudra voir s'il est possible de se passer du site internet du panneau ou pas.

Concernant le panneau, il est envisagé de ne pas prendre le contrat de maintenance, au regard du coût important proposé mais de faire appel à l'entreprise Original Tech seulement en cas de panne.

Il est donc décidé :

- De ne pas prendre de contrat de maintenance à échéance du contrat actuel
- De voir avec l'assurance si les frais de réparation du panneau sont couverts, en cas de panne suite à un orage par exemple
- De contacter Panneau Pocket pour voir comment l'application fait le lien avec le panneau

Elections européennes

Pour rappel, le dimanche 9 juin a lieu les élections européennes.

Tableau des tours de garde établi :

Scrutin du 09/06	8h – 13h	13h – 18h	Dépouillement
Président : Le Maire (présent matin et soir pour signature procès-verbal)	COLOMB. P		COLOMB. P
Président suppléant : Le 1 ^{er} Adjoint (en l'absence du titulaire)		CARMET S	CARMET S
Secrétaire (présent soir pour signature procès-verbal)		MOTTUEL C	MOTTUEL C
Secrétaire suppléant (en l'absence du titulaire)	MORILLAS A		
Assesseur titulaire 1 (clé) (présent matin et soir pour signature procès-verbal)	BARTHELON G		BARTHELON G

Assesseur titulaire 2 (clé) (présent matin et soir pour signature procès-verbal)	CALABRIN AL		CALABRIN AL
Assesseur titulaire 3 (présent après-midi et soir pour signature procès-verbal)		MALORON J	MALORON J
Assesseur titulaire 4 (présent après-midi et soir pour signature procès-verbal)		GUILLOUD J	GUILLOUD J
Assesseur suppléant	FERRIER P	RUAZ S	RUAZ S
Assesseur suppléant	TARDY V		
Assesseur suppléant	CAPOGNA S		
Assesseur suppléant	BERNE F		

Il y a trente-huit listes. Il faudra prévoir suffisamment de place pour les bulletins (format A4).

Bulletin municipal

Le projet de bulletin, à paraître fin juin, est présenté en séance.

Fête médiévale

Les membres du Comité des Fêtes informent qu'ils cherchent des bénévoles pour les aider lors de la fête du village.

Un dispositif particulier sera mis en place avec la posture Vigipirate (alerte attentat) en vigueur. Huit plots béton au total sont prévus pour fermer le centre du village à la circulation ; du matériel lumineux pour les signaler la nuit est à prévoir. Si elles sont démontables, les cages de foot seront enlevées Place Val'Fontaine.

Enfin, une réunion avec la gendarmerie sera prévue une quinzaine de jours avant pour faire le point sur la sécurité des lieux et des personnes.

Statue de St Michel

Il est proposé de faire passer un sondage à la population dans le bulletin municipal. Ainsi, il sera proposé aux habitants de mettre la statue de Saint Michel : près du cimetière, sur la Place des Gaminous, sur la Place Val'Fontaine, vers la Vieille Eglise ou autre.

Divers

- Courrier d'information du SDED sur le déploiement de la fibre optique : pour éviter le doublement des poteaux, dans la mesure du possible, les boîtiers fibre sont installés sur des poteaux Enedis (en cours d'accord entre Orange et Enedis)
- Courrier d'information de la part d'Orange sur le nouvel accord conclu avec l'Etat pour le déploiement de la fibre d'ici fin 2025
- Arrêté de circulation émis par le CTD sur la RD184 : la route est barrée entre Chatillon St Jean et St Michel, au niveau de Grand'Maison du 3 au 14 juin. Les travaux Côte Maréchale (fossé bouché) sont terminés.
- Retour des PV établis lors de la CCID du 25 mars 2024 : accord pour le changement de catégorie d'une maison
- Posture Vigipirate pour l'été 2024 : en risque « urgence attentat » (en raison notamment des JO). Le Préfet demande de renforcer la sécurité autour des

rassemblements de personnes. C'est pour cela qu'un dispositif particulier a été prévu pour la fête du village. De même, concernant la kermesse qui aura lieu le 14 juin dans la cour de l'école, les entrées devront être filtrées, avec la présence de quelqu'un en permanence au portail de l'école. Un mail va être envoyé en ce sens aux écoles du RPI et à l'Amicale Laïque.

- Les travaux pour le Poste de refoulement Chemin de la Vieille Eglise sont terminés ; les riverains vont être contactés par l'Agglo pour leur raccordement et la mise en service.
- En lien avec le 80^{ème} anniversaire de la Libération, l'Etat propose de recueillir les documents personnels relatifs à cette période pour conservation dans les archives publiques.
- Le SDED a accordé une subvention de 4 721 € pour les travaux d'isolation de la Salle de la Cour (dont les travaux s'élèvent à 9 442 € HT).
- Concernant le chien qui divague régulièrement dans le village, les propriétaires, qui ont déjà été destinataires de deux courriers, vont être convoqués en mairie
- Un voisin a signalé un risque d'incendie dans un jardin dans le village en raison d'une absence de débroussaillage.
- L'entretien du village (couper l'herbe) va débiter. Le lavoir tagué a été repeint.

Prochaines dates :

- Manifestations :
 - Dimanche 2 Juin : la Mont'Mich organisée par l'Amicale Laïque
 - Vendredi 14 Juin à partir de 17h : kermesse des écoles du RPI dans la cour de l'école de Saint Michel
 - Samedi 15 Juin à 14h30 à l'Espace du Bagnol : défilé pour présenter les créations du groupe d'activité Couture
 - Samedi 22 Juin à partir de 19h sur la Place Val'Fontaine : Fête de la Musique organisée par l'Amicale Laïque
 - Samedi 6 et Dimanche 7 Juillet : Fête du Village
- Rencontre organisée par GRDF et le SDED sur l'économie circulaire le mercredi 5 juin à partir de 9h aux Clévos à Etoile
- Invitation au lancement de l'exposition itinérante sur la libération de la Drôme en 1944 le jeudi 6 juin à 12h au Conseil départemental à Valence
- Invitation à la réunion du comité départemental canicule le jeudi 6 juin à 14h à la Préfecture
- Assemblée générale de l'ADMR le jeudi 6 juin à 20h à la Salle des fêtes de Peyrins
- Inauguration de la fête de transhumance et de la clairette le samedi 8 juin à 11h sur le Champ de foire à Chatillon en Diois
- Invitation par le Préfet à participer à la soirée électorale à la Préfecture le dimanche 9 juin à partir de 19h30
- Forum Climat organisé par Valence Romans Agglo : l'enjeu social de la transition écologique le lundi 10 juin à 13h30 à la salle polyvalente d'Alixan et l'adaptation au changement climatique le mardi 11 juin à 8h30 à la salle polyvalente d'Alixan
- Présentation de la stratégie numérique départementale 2023-2028 lors d'un webinaire le mardi 11 juin à 18h30
- Invitation au « temps réceptif d'hospitalité » après le passage de la flamme olympique le jeudi 20 juin à 20h au Palais des congrès de Valence

- Assemblée générale du CAUE le mardi 25 juin à 15h à Bourg-lès-Valence
- Assemblée générale de l'ADEME le jeudi 27 juin à 9h à Chatillon-en-Diois
- Réunion avec la gendarmerie le vendredi 5 juillet à 9h à la mairie de St Donat
- Inauguration du centre bourg de Saint Paul lès Romans le 5 juillet
- Prochain conseil municipal : vendredi 12 juillet 2024 à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Carole MOTTUEL